

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

Présents : Guillaume HUGUES, Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Frédéric WISNIEWSKI,,
Didier MELLAREDE, Alain JUNG, Stéphanie BUA et Magali GUEIDAN.

Absents excusés : Hervé SAUVAIRE ayant donné procuration à Guillaume HUGUES et Rudolph BERETTA

Date de la convocation : 13 février 2018

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Guillaume HUGUES, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.

Est nommée secrétaire de séance, Nathalie CUOZZO

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Vote des comptes administratifs Commune et Assainissement 2017
- Délibération réalisation diagnostic éclairage public
- Délibération RIFSEEP
- Délibération augmentation loyer
- Délibération désignation correspondant CAUE
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération de participation financière pour la classe découverte de l'école de Montmirat.

Délibération subvention classe découverte Ecole de Montmirat

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Ecole de Montmirat demandant une aide financière pour la classe découverte du 13 au 15 juin 2018. Après discussion, le conseil municipal accorde une subvention de 20 € par enfant (pour les 14 enfants de Crespian, scolarisés à Montmirat.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Vote et approbation du Compte Administratif de la Commune et de la M49 (Assainissement)2017

Nathalie CUOZZO présente les résultats de clôture des comptes administratifs de la Commune et de la M49 (assainissement) et annonce les chiffres de l'exercice 2017, article par article. Après discussion, il est procédé au vote et à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 de la commune et de la M49, à l'exception de monsieur le Maire.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération réalisation diagnostic éclairage public

Monsieur le Maire donne lecture du bilan financier prévisionnel du SMEG pour le diagnostic Eclairage public. Le coût serait de 1.350 € HT, subventionné à 55 % par le SMEG.. Après discussion, le conseil municipal approuve ce bilan financier.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération RIFSEEP

Monsieur le Maire explique que les primes des agents communaux sont modifiées au niveau de leur appellation. Il convient donc de mettre en place le nouveau régime indemnitaire IFSE et CIA. Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification en précisant que les montants des primes resteront inchangées.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération augmentation loyer

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'augmentation d'après l'indice de référence des loyers doit être appliquée pour l'appartement de la mairie. Après discussion, le conseil municipal accepte d'augmenter le loyer suivant l'indice INSEE.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération désignation correspondant CAUE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du CAUE souhaitant associer chaque commune gardoise à son action, à travers la désignation d'un correspondant du CAUE. Après discussion, le conseil municipal désigne Alain JUNG comme correspondant du CAUE.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- Point sur les travaux 2018 (BRL, Eclairage public, Temple, RD 6110)
- Etude de possibilité d'embauche d'un agent d'entretien supplémentaire

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCES SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the official stamp.